



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BEAUCE VAL DE LOIRE

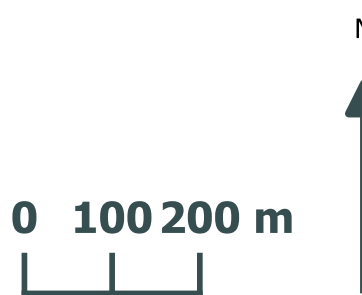
Département du Loir et Cher
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE
CC BEAUCE VAL DE LOIRE

Commune de LORGES

VERSION D'APPROBATION
Novembre 2025

Sources : DGI, Cadastre, juil. 2023
Réalisation : VILLE OUVERTE • Novembre 2025



- Element de paysage, (site et secteur) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)
- Emplacement réservé (L151-41)
- Batiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- OAP sectorielles
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine

- UA / Zone urbaine : Secteur de bâti ancien de centre bourg
- UBa / Zone urbaine : Secteur résidentiel mixte de centre-bourg
- UBb / Zone urbaine : Secteur résidentiel mixte
- UCa / Zone urbaine : Secteur à prédominance pavillonnaire dense
- UCb / Zone urbaine : Secteur à prédominance pavillonnaire aérée
- UH / Zone urbaine : Secteur urbanisé mixte des hameaux et villages
- UE / Zone urbaine : Secteur d'équipements publics/collectifs (sportifs, pédagogiques, de loisirs)
- UXa / Zone urbaine : Secteur d'activités économiques artisanales
- UJ / Secteur de jardins, vergers, etc.

- AU / Secteur destiné à être ouvert à l'urbanisation à court ou moyen terme
- 2AU / Secteur destiné à être ouvert à l'urbanisation à long terme

- N / Zone naturelle à préserver en raison de la qualité paysagère et environnementale des sites ou de l'existence d'une exploitation forestière
- Ne / Secteur naturel à vocation d'équipement
- Ni / Secteur naturel à vocation d'activité touristique ou de loisirs/sport
- Np / Secteur naturel à vocation naturelle ou forestière où la protection du site est mise en avant pour des intérêts écologiques, patrimoniaux ou paysagers
- Nj / Secteur naturel de jardin
- Npv / Secteur naturel à vocation d'activités photovoltaïques

- A / Secteur agricole
- Ax / Secteur agricole d'entrepot/d'activité économique